

CODE DE VIE



1. Dans les bâtiments

J'éteins mon téléphone portable dans l'enceinte de l'établissement et je le laisse dans mon cartable sous peine qu'il soit confisqué et remis à la directrice.

Je me déplace en rang et fais silence avant de pénétrer dans les couloirs menant aux classes.

Je suis poli (e).

Je respecte le travail du personnel de service.

Je n'apporte ni chewing-gum ni bonbons ni sucettes à l'école, (excepté pour les anniversaires).

Je ne circule pas dans les bâtiments sans autorisation.

2. Dans la cour

Je dois avoir un comportement respectueux envers les adultes et envers mes camarades.

Je joue avec les autres sans bagarre en respectant les vêtements.

Je respecte les fleurs, les arbres.

Je demande la permission pour aller aux toilettes et je reviens rapidement dans la cour.

Je respecte le goûter préparé par mes parents, je le partage mais je ne le jette pas.

J'évite les mots et les gestes grossiers ; je ne crache pas.

Quand la cloche sonne, je me range dans le calme et je monte en silence.

Je fais attention aux plus petits que moi.

Je laisse les murs sans graffitis.

Je bois ou je me lave les mains sans éclabousser les autres.

Je ne lance pas de cailloux ou autres objets pouvant blesser.

Je ne peux pas ramener de cartes

Je peux ramener des billes, cordes à sauter, élastique

Je respecte la propreté des toilettes.

Je jette les papiers à la poubelle.

3. A la cantine

Je me range calmement avant de manger. Si je ne respecte pas je mangerai au dernier service.

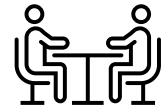
Je me déplace calmement dans la cantine avec l'autorisation d'un surveillant. Je lève le doigt pour demander l'autorisation de me lever.

Je chuchote pendant le repas.

Dès que je suis installé je commence à manger pour finir tranquillement. Je garde ma table propre et vide correctement mon plateau.

Je ne joue pas avec la nourriture.

Je mange suffisamment pour être en bonne santé.



4. A l'aide aux devoirs

Je m'implique dans mon travail.

Je respecte les lieux de l'étude.

Je n'abîme pas et ne dérange pas les affaires de la classe occupée.

Je respecte les adultes ainsi que les autres élèves.

Je respecte le matériel.

Je ne cours pas et ne crie pas dans le hall des Lutins ou à l'accueil du collège.

5. En sortie

Je respecte le code de la route en me déplaçant.

Je respecte le règlement de l'endroit où je me trouve (piscine-musée-patinoire-stade...).

Je respecte les adultes avec lesquels je suis en contact lors des sorties : les parents accompagnateurs et les personnes du lieu d'accueil.

L'enseignant(e) se réserve le droit de ne pas emmener en sortie les enfants irrespectueux, perturbateurs ou violents.

SANCTIONS

A la cantine et à l'Aide aux devoirs

Dans le cas où les règles de la cantine ou de l'aide aux devoirs ne sont pas respectées, le personnel d'encadrement pourra :

- Dans un premier temps avertir oralement l'enfant
- Donner une punition écrite à signer par les parents
- Après plusieurs punitions données à l'enfant le chef d'établissement pourra convoquer l'élève et ses parents
- L'élève pourra être exclu de la cantine ou de l'aide aux devoirs si les règles ne sont pas respectées de manière régulière.

En cas de manquement aux lois et aux règles communes

Les élèves qui ne respectent pas les lois et les règles énoncées précédemment s'exposent à une sanction destinée à réparer leur acte. Selon la gravité, la sanction sera de différente nature.

- Un avertissement écrit
- Retrait sur le permis à points
- Heures de retenue pour les CM1 et CM2
- Mise à pied temporaire
- Conseil de discipline

Le conseil de discipline est composé :

- de la directrice
- de l'enseignant(e) de la classe
- d'un autre enseignant de l'école (si besoin)
- de la psychologue
- de l'élève
- de ses parents
- de l'APEL

L'élève et ses parents seront convoqués devant le conseil de discipline par lettre recommandée avec AR.

Rappel : à l'issue du 2^{ème} avertissement écrit pour le comportement ou pour le travail, l'élève ne sera pas réinscrit l'année suivante dans l'établissement.